



Location appartement pour personne retraitée

Par **lambada**, le **09/11/2014** à **19:25**

Ma mère cherche un appartement en location suite à séparation avec son conjoint. Elle vit dans sa maison (à lui), elle ne paie pas de loyer, et n'a pas de quittance EDF ou téléphone à son nom.

Que présenter dans le dossier de location ?

Je voudrai monter un dossier solide pour qu'elle puisse louer facilement.

Sa pension lui permet de louer cet appartement (3 fois le loyer), est-ce que pour appuyer son dossier, je peux me présenter comme garant ?

J'ai le salaire qui va pour cette location aussi, en revanche j'ai un prêt immobilier en cours.

Merci pour vos éclaircissements

Par **HOODIA**, le **10/11/2014** à **06:53**

Bonjour,

Le dossier de location est simple, vous avez une personne qui présente 3 fois le loyer qui est donc dans les conditions requises par tous ..

Le fait de proposer votre "caution" est un plus !

Par **janus2fr**, le **10/11/2014** à **12:27**

Bonjour Hoodia,

Pour le moment, dans le parc locatif privé, il n'existe pas de critères légaux, le bailleur est libre de fixer ses propres critères tant qu'ils ne tombent pas dans les critères discriminatoires fixés par la loi.

Il n'est donc pas possible d'indiquer quel dossier peut être béton ou pas puisque cela dépend des bailleurs.

De plus, pour la caution, il faut tenir compte de l'impossibilité de cumuler caution et assurance, or, les bailleurs souscrivent de plus en plus une assurance.

Par **HOODIA**, le **19/11/2014** à **17:14**

Donc nous dirons que trois fois le loyer est une bonne condition pour préserver l'espérance de percevoir les loyers ,et encore que le risque n'est jamais absent!

En ce qui concerne l'option loyers impayés et ceci avec deux assurances différentes j'ai bien du mal à y croire désormais par expérience ...